

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 novembre 2023

Délibération n°2023/308

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie - Mr SOLMAZ Kéan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mr DARBON Thierry - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude
SAINT PRIM	Mr CROS Michel

SALAISE SUR SANNE

SONNAY  
VERNIOZ

Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD  
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier  
Mr LHERMET Claude  
Mr REY Jean Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme RABIER Christine – Mme CHOUCHANE Aïda pouvoir à Mr CORRADINI Louis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent -

**EXCUSES** : Mme OGIER Karelle – Mr IMBLOT Jean Paul – Mr BECT Gérard - Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin – Mr MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Économie de proximité : augmentation de la cotisation Initiative Isère Vallée du Rhône**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du 28 mars 2022 relative à la convention avec Initiative Isère Vallée du Rhône,

Considérant que le réseau Initiative France accompagne les entreprises dans leur reprise ou création d'activités. Il intervient pour les entreprises qui ont des plans de financements de 15 000 € jusqu'à plus de 350 000 €. Il intervient notamment pour l'attribution de prêts d'honneur visant à renforcer les fonds propres des porteurs de projets, leur permettant ainsi d'accéder aux outils de financements bancaires. La durée moyenne de remboursement d'un prêt est de 3 ans.

Depuis 2011, Initiative Isère Vallée du Rhône assure des permanences dans les locaux de la Communauté de communes à Saint Maurice l'Exil et Beaurepaire.

Entre 2019 et 2021, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône abonde au fonds de prêt d'honneur d'Initiative Isère Vallée du Rhône avec une participation à hauteur de 50% du montant du prêt attribué par l'association avec un plafond de 8 000 € / projet.

Depuis 2022, la Communauté de communes abonde à 33 % du montant des prêts attribués,

Considérant que Isère Initiative Vallée du Rhône demande une augmentation de cotisation à 0,70 € par an par habitant en 2024, représentant une hausse de 5 495 € pour EBER CC à population municipale équivalente à celle de 2023.

La hausse de cotisation est sollicitée pour permettre de retrouver l'équilibre des comptes d'exploitation de l'association. L'enjeu à court terme pour l'association est de ré-ouvrir le poste d'un collaborateur parti non remplacé, qui assurait le suivi des jeunes entreprises. Ce remplacement permettrait ainsi de retrouver un niveau quantitatif et qualitatif pour accompagner des jeunes entreprises dans la période essentielle que sont les 3 premières années (accompagnement humain individualisé / écoute active, mise en réseau, ateliers de sensibilisation sur les sujets fondamentaux en interne ou avec des partenaires ... )

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** l'augmentation de la contribution financière de EBER d'un montant prévisionnel de 48 468,70 € établi désormais sur la base de 0,70 € par habitant,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**